

des questions agricoles et d'économie politique, il devint vice-président du Conseil général de la Somme, se déclara en faveur de la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, et entra au nouveau Sénat, dès sa fondation (26 janvier 1852). Il y vota constamment pour le gouvernement impérial, et fut rendu à la vie privée en 1870. Depuis lors, il s'est consacré à une étude historique sur la lutte engagée au douzième siècle entre l'empire d'Allemagne et la papauté. — Commandeur de la Légion d'honneur en 1868.

CAUMARTIN (JEAN-BAPTISTE-MARIE-BERNARD), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1837 à 1842, né à Amiens (Somme), le 14 octobre 1775, mort à Paris, le 23 mai 1842, embrassa dès 1806 la carrière de la magistrature. Nommé juge à la cour criminelle et spéciale de la Somme, il fut, l'année d'après, promu procureur impérial près le tribunal civil d'Amiens, et plus tard (1818), président du même tribunal. Jusqu'en 1815, il resta étranger aux luttes politiques; élu, pendant les Cent-Jours (11 mai) représentant de la Somme, par le collège de département, il siégea à côté de Dupont (de l'Eure), et vota avec les libéraux constitutionnels. Caumartin traversa toute la seconde restauration, jusqu'en 1827, en se tenant enfermé à peu près exclusivement dans les devoirs de sa charge : une seule fois, le 4 novembre 1820, il avait tenté la fortune électorale dans le 2^e collège de la Somme (Amiens), et y avait obtenu 252 voix contre 277 accordées à l'élu, M. Daveluy-Bellencourt. Mais un incident qui survint dans sa carrière, en 1827, décida de son entrée définitive dans la vie parlementaire. Charles X, se rendant au camp de Saint-Omer, passa par Amiens. Caumartin dut le haranguer au nom du tribunal dont il était le chef; or, le discours qu'il fit entendre au roi eut le don d'irriter très vivement le « parti de la congrégation. » Le procureur général près la Cour d'Amiens, M. Morgan-Béthune, se fit l'organe de ces sentiments, dans la mercuriale qu'il prononça à l'occasion de la rentrée, mais le tribunal civil prit parti pour son président et décida qu'il n'aurait pas à faire au procureur général la visite d'usage. Le 17 novembre suivant, Caumartin fut élu par 330 voix député de l'arrondissement d'Amiens. Il prit place au centre gauche, parut plusieurs fois à la tribune, notamment en 1828, pour s'élever contre les manœuvres employées par quelques administrateurs pour empêcher des élections libérales, vota l'adresse des 221, et fut réélu, le 23 juin 1830, par 365 voix contre 127 à M. Daveluy-Bellencourt. Il se rendit aussitôt à Paris, et prit part, depuis le 29 juillet, à tous les actes d'abord constitutifs, puis législatifs de ses collègues. Il se rallia pleinement à la monarchie nouvelle, fut membre de la commission pour la mise en accusation des ministres de Charles X, et vota dès lors, en toutes circonstances, avec le gouvernement. Réélu le 5 juillet 1831, par le 1^{er} collège de la Somme (Amiens), avec 551 voix, d'après une profession de foi où il affirmait son « invariable attachement aux principes de la liberté et de la légalité, ainsi qu'à ceux de la révolution », il continua de prêter son appui aux diverses propositions ministérielles : « Oh ! révolution de Juillet ! disait à ce propos la *Biographie des hommes du jour*. N'avait-il pas raison ce ministre qui, dans sa morgue doctrinaire, qualifiait l'événement de juillet 1830 de catastrophe? Ce fut en effet une catastrophe, non pas la révo-

lution des trois jours, mais bien celle qui fit succéder à l'immortel combat de la démocratie contre l'aristocratie et la théocratie, et à la grande et généreuse victoire du peuple, la puissance corrompue et corruptrice de quelques renégats du vieux libéralisme... M. Caumartin est un de ces hommes dont le souffle du 13 mars a terni la réputation de courage, d'énergie et de généreux dévouement à la cause de la patrie... » Il fut successivement réélu : le 21 juin 1834, par 483 voix 663 votants, 889 inscrits; le 4 novembre 1837, par 545 voix (785 votants, 1,110 inscrits), et le 2 mars 1839, par 622 voix. Il vota constamment avec les différents ministères qui se succédèrent depuis 1831, et se mêla à un certain nombre de discussions. Membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les détenteurs des armes de guerre, il fut de ceux qui pensèrent que « la peine de mort n'était pas trop sévère contre les hommes sans mœurs auxquels on proposait de l'appliquer. » Caumartin était devenu président de Chambre à la cour d'Amiens, membre de la Légion d'honneur et conseiller général de la Somme.

CAUMARTIN (JACQUES-ETIENNE), député de 1817 à 1820, et de 1822 à 1824, né à Chalonsur-Saône (Saône-et-Loire), le 17 novembre 1769, mort à Montpellier (Hérault), le 31 janvier 1825, fils d'un notaire à Chalons, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique; mais la Révolution modifia ces projets, et il se livra au commerce. Suspect pendant la Terreur, il fut incarcéré pendant plusieurs mois jusqu'à la chute de Robespierre, contracta un mariage riche dans la Côte-d'Or, et se livra à l'exploitation des mines de Lacanche, dont il était devenu propriétaire. Depuis longtemps maire de Lacanche, il dut à ses opinions libérales d'être destitué en 1814, et fut élu député, le 29 septembre 1817, au collège de département de la Côte-d'Or, par 687 voix sur 1,213 votants et 1,558 inscrits. Il siégea parmi les défenseurs de la liberté, vota pour l'amendement qui soumettait au jury les procès de presse, et, dans la discussion sur le recrutement, osa dire « que la charte était de fait et de droit un véritable contrat entre la nation et le monarque, mais que celui-ci ayant stipulé seul, pour les deux parties, ce que la Charte n'avait pas prévu devait s'interpréter nécessairement en faveur de la partie qui n'avait pas été consultée dans la rédaction du contrat. » Il avait été nommé rapporteur de la proposition relative aux bannis de 1816, mais le ministère parvint à le faire remplacer, et Caumartin ne put que parler en leur faveur comme simple député (17 mai 1819); il prit aussi fréquemment la parole sur les questions de finances. Il sortit du parlement au renouvellement par cinquième de 1820, et fut réélu, le 9 mai 1822, dans le 3^e arrondissement électoral de la Côte-d'Or (Châtillon-sur-Seine), par 162 voix sur 321 votants et 352 inscrits; il reprit sa place à la gauche constitutionnelle et siégea jusqu'aux élections générales de 1824. Caumartin était l'oncle et fut l'un des héritiers de Jules Van Loo, dernier descendant de la famille des peintres de ce nom, officier d'état-major, et forcé de s'expatrier en 1815. A sa mort, en 1820, Caumartin offrit à l'Etat, la part qu'il était appelé à recueillir dans sa succession, à la condition de créer pour les jeunes gens, une école de dessin linéaire appliqué aux arts mécaniques. Après une première acceptation, l'offre fut définitivement rejetée par l'administration en 1821.

CAUMONT-LAFORCE (LOUIS-JOSEPH NOMPAR, COMTE DE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, pair de France, né à Paris, le 20 avril 1768, mort à Saint-Brice le 22 octobre 1838, appartenait à une ancienne famille noble du Midi de la France, les Caumont, qui a produit deux branches bien connues, les Caumont-Laforce, protestants, et les Caumont-Lauzun, catholiques. Ces deux branches s'étaient séparées dès la fin du XII^e siècle; mais elles gardèrent le prénom de *Nompar*, qui leur appartenait depuis longtemps. La branche des Lauzun s'est éteinte à la mort du duc de Lauzun (1723); celle des Laforce s'est continuée jusqu'à nos jours. Louis-Joseph Nompar de Caumont-Laforce fut destiné à la carrière des armes. Adjoint commandant à Montauban, il fut, le 4 mai 1811, désigné par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de Tarn-et-Garonne. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, et devint maréchal de camp le 23 août 1814, après avoir été fait pair de France, par ordonnance royale du 4 juin. Dans le procès du maréchal Ney, il se prononça pour la mort. Il vota d'ailleurs avec les royalistes modérés, et garda son siège sous le gouvernement de Juillet, jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur, il fut retiré le 13 septembre 1832 comme maréchal de camp.

CAUMONT-LAFORCE (FRANÇOIS-PHILIBERT-BERTRAND NOMPAR, COMTE DE), député de 1815 à 1818, de 1824 à 1827 et pair de France, né à Paris, le 19 novembre 1772, mort à Paris, le 28 mars 1854, était « propriétaire, et colonel de la garde nationale à cheval de Paris. » Il fut élu député par le département de Tarn-et-Garonne, le 22 août 1815, et siégea dans la majorité ultra-royaliste. Il proposa d'accorder le cumul des pensions aux blessés des armées royales, et exprima « combien il était touché des sentiments qui animent les habitants de l'Ouest. » Combattant, à propos des impôts indirects, le projet de budget du ministère, il déclara que ce projet « mettrait le comble aux maux de la France » et réclama des économies sur « l'état-major de l'armée vexante » (agents des contributions indirectes). Réélu député à la Chambre du 4 octobre 1816, il siégea au côté droit, et parla, dans cette nouvelle législature, sur le projet de loi relatif aux élections. Il se prononça pour l'élection à deux degrés, soutint que la représentation ne doit être composée que de propriétaires, que tout citoyen payant 300 francs de contributions n'était pas électeur par ce seul fait, et qu'il fallait, pour lui mériter ce droit, une élection primitive. Il vota pour le rejet pur et simple du projet. Dans le débat sur le budget, il appuya l'emprunt, s'éleva contre le crédit en rentes, contre l'aliénation des biens du clergé et demanda des économies. En 1817-18, sur le projet relatif au recrutement, il se déclara favorable au système des engagés volontaires : « Les hommes engagés, dit-il, inspirent autant de confiance que ceux qu'appellent un recrutement forcé; » il appuya l'exemption des frères de la doctrine chrétienne. Il fit encore partie, toujours comme l'élu du département de Tarn-et-Garonne, de la Chambre du 6 mars 1824, et continua de voter avec la droite. Plus tard, (7 mars 1839), le comte de Caumont-Laforce accepta du gouvernement de Louis-Philippe la dignité de pair de France, (7 mars 1839), qu'il ne perdit qu'à la révolution de février.

CAUMONT-LAFORCE (AUGUSTE-LUC NOM-

PAR, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Paris, le 20 octobre 1803, mort à Paris, le 17 novembre 1882, suivit la carrière militaire, et fut nommé, en 1822, sous-lieutenant au 1^{er} régiment de lanciers. Il passa, en 1827, aux lanciers de la garde, fit, après 1830, à l'état-major du maréchal Gérard, la campagne de Belgique, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur (1833). Il sollicita sa mise en disponibilité, et fut candidat, sans succès, aux élections législatives dans la Gironde. Après le Deux-Décembre, il fut appelé au Sénat par un décret du 26 janvier 1852. Il fit partie, durant tout le règne de Napoléon III, de la majorité dévouée à l'Empire, et fut promu successivement officier, puis commandeur de la Légion d'honneur; cette dernière promotion est du 30 août 1865.

CAUNA (JEAN-ARNAUD-VINCENT CABANNES, BARON DE), député de 1827 à 1829, né à Saint-Sever (Landes), le 19 juillet 1783, mort à Saint-Sever, le 20 janvier 1829, propriétaire dans sa ville natale, maire et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu député, le 24 novembre 1827, par le collège de département des Landes. « Cet honorable, dit la *Biographie des députés*, par J. Durille, remplace M. le comte Desjardiers qui, après avoir longtemps voté pour le ministère vaudale (le ministère Villele), menaçait, vers la fin de la dernière session, de déserter ses drapeaux. Du reste, le noble baron n'est point orateur; il n'a paru jusqu'à présent à la tribune que pour déposer sa boulette incertaine dans l'urne législative. Il n'avait fait encore partie d'aucune assemblée. » M. de Cauna siégea au centre droit. Il venait d'être nommé sous-préfet de Saint-Sever, en remplacement de M. de Charitte, décédé, quand il mourut pendant la session.

CAUNEILLE (PIERRE-DOMINIQUE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Marsa (Aude), le 25 janvier 1747, mort à Campagnelles-Bains (Aude) en 1835, était curé de Belvis, près de Campagne-sur-Aude. Ayant été élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Limoux, il ne suivit pas le tiers-état dans ses revendications, et protesta même contre la réunion des trois ordres par la lettre suivante :

« Le député du clergé de la sénéchaussée de Limoux, chargé d'opiner constamment par ordre, déclare à l'Assemblée des Etats-Généraux, qu'invité avec messieurs du clergé et de la noblesse par M. Bailly, président de l'ordre du tiers-état, à communiquer ses pouvoirs, il n'a point cru les soumettre à une vérification nouvelle; et encore qu'il ne saurait prendre aucune part aux délibérations communes (*sic*) jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs de ses coreligionnaires (*sic*); jusqu'à ce qu'ils lui soient accordés, il se réduira à la voix consultative avec toutes les réserves de droit. De quoi il demande acte. » — A Versailles, le 2 juillet 1789. *Signé* : CAUNEILLE.

CAUPENNE D'AURON (ANNE-HENRI-LOUIS, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 4 janvier 1742, mort le 14 février 1798, suivit la carrière des armes. Parvenu au grade de maréchal de camp, il fut élu (23 avril 1789) député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Labour (Ustaritz). Le *Moniteur officiel* ne fait pas mention du nom de ce législateur.

CAURANT (HIPOLYTE), député de 1880 à

1885, né au Faou, Finistère, le 22 octobre 1839, étudia le droit, entra dans l'administration, devint conseiller de préfecture, puis secrétaire général du Cher. Le 31 octobre 1880, le décès de M. de Pompéry ayant déterminé une vacance dans la 1^{re} circonscription de Châteaulin (Finistère), M. Caurant se présenta, comme candidat républicain très modéré, et fut élu par 6,038 voix (6,295 votants, 15,345 inscrits). Il prit place à la gauche modérée et vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité opportuniste. Il fut réélu par le même collège, le 21 août 1881, avec 5,803 voix (10,426 votants, 15,681 inscrits) contre 4,568 voix à M. Guerneur. Dans sa profession de foi, il avait défini la République « un gouvernement de paix, qui ne veut la guerre à aucun prix, et qui n'aura jamais recours aux armes, à moins d'y être contraint par une injuste agression; un gouvernement d'ordre, de travail, qui crée des routes, des chemins de fer, des canaux, des ports, qui dégrève progressivement les impôts. » Il ajouta que la République avait « augmenté le budget des cultes et les traitements des curés. » M. H. Caurant reprit sa place dans la majorité, et, sans paraître à la tribune, opinia le 4 mars 1882, *contre* l'amendement J. Roche sur l'élection du maire de Paris; le 7 mars, *contre* la proposition Boyssset tendant à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1883, *contre* le principe de l'élection de la magistrature; le 6 mars, *pour* l'ordre du jour de confiance au ministre Jules Ferry à propos de la révision. Il approuva l'expédition du Tonkin, se prononça *pour* le maintien de l'ambassadeur près du pape, et *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel. — Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine opportuniste du Finistère, M. Caurant échoua avec 56,980 voix, tandis que le dernier élu de la liste conservatrice, M. Lorois, en obtenait 60,932.

CAUSANS DE MAULÉON (JACQUES VINCENS, MARQUIS DE), député aux États-Généraux de 1815 à 1819, et de 1820 à 1824, né à Jonquières (Vaucluse), le 31 juillet 1751, mort à Paris, le 14 avril 1824, suivit la carrière des armes, et était colonel, lorsqu'il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux pour la principauté d'Orange; il fut promu maréchal de camp le 17 avril 1790. A l'Assemblée, il siégea au côté droit, ne monta jamais à la tribune, et vota *contre* toutes les réformes proposées. Il récut dans la retraite après la législature, et on le retrouve, en 1811, président du collège électoral d'Orange, et candidat au Corps législatif, où il n'entra pas. La première Restauration le nomma lieutenant-général (23 août 1814), et, le 22 août 1815, il fut élu député au collège de département de Vaucluse par 81 voix sur 110 votants et 184 inscrits, contre M. Puy, 28 voix. Il siégea parmi les ultras de la Chambre introuvable, et reparut à la Chambre élue le 4 octobre 1816, le même collège lui ayant donné 66 voix sur 124 votants et 178 inscrits. Il prit deux fois la parole, pour protester contre l'aliénation de forêts qui étaient d'anciens biens d'église, et pour demander le retour au recrutement de l'ancien régime. Éliminé au renouvellement par cinquième de 1819, il fut renvoyé au parlement, le 24 avril 1820, par le collège de département de Vaucluse, avec 265 voix sur 387 votants et 561 inscrits, contre M. Soullier (102 voix), en remplacement de M. Puy, démissionnaire. Il mourut à la fin de la législature.

CAUSANS DE MAULÉON (PAUL-FRANÇOIS-

JOSEPH VINCENS, VICOMTE DE, fils du précédent, pair de France, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 31 juillet 1790, mort à Causans (Vaucluse), le 15 avril 1873, était conseiller général de Vaucluse, et, comme toute sa famille, d'opinions royalistes très accentuées. Il fut, le 5 novembre 1827, compris par M. de Villele sur l'ordonnance nommant des pairs de France, et, jusqu'à la révolution de Juillet, soutint de ses votes le gouvernement de la Restauration. Il quitta la Chambre haute en 1830.

CAUSSE (GUILLAUME-JACQUES-PASCAL), député de l'Assemblée législative de 1791, (dates de naissance et de mort inconnues), était négociant à Narbonne. Il devint administrateur du département de l'Aude, qui, le 2 septembre 1791, le nomma député à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 187 voix sur 290 votants. Le *Moniteur* est muet sur le compte de ce législateur.

CAUSSIDIÈRE (LOUIS-MARC), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Lyon (Rhône), le 18 mai 1808, mort à Paris, le 27 janvier 1861, appartenait à une famille d'artisans. Il travailla jusqu'en 1834 dans les fabriques de Lyon et de Saint-Etienne, s'occupant aussi de courtage en marchandises, et ne se révéla comme révolutionnaire militant que lors des sanglantes collisions qui éclatèrent dans ces deux villes en avril 1834: il s'y mêla activement, dans les rangs des républicains, où sa haute stature et l'énergie de son caractère l'avaient très vite mis en vue. Le gouvernement ayant résolu de traduire devant un tribunal exceptionnel les chefs des différents mouvements dont Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Besançon, Paris, Marseille, Lunéville et Epinal avaient été simultanément le théâtre, Caussidière, qui avait participé, à l'insurrection de Saint-Etienne, comparut, avec 164 concusés devant la Cour des pairs, constituée en cour de justice. Il s'associa à toutes les protestations de ses camarades, et, condamné à la détention, fut enfermé au Mont-Saint-Michel. Une tentative d'évasion fut sur le point de réussir; mais un de ses amis, compagnon de sa fuite, s'étant cassé la jambe en franchissant une dernière muraille, Caussidière voulut rester avec lui. Sa captivité prit fin à l'amnistie générale accordée par le ministère Molé en 1837. Toujours animé de la même ardeur républicaine, Caussidière fut attaché, jusqu'à la révolution de Février, au journal radical *la Réforme*, en qualité de « voyageur » chargé de recruter à cette feuille des abonnés et des actionnaires; l'industrie qu'il exerçait depuis l'amnistie, à savoir le courtage des vins et des eaux-de-vie, le rendait particulièrement propre à cette mission, dont il s'acquitta avec succès: il recueillit de la sorte près de deux mille adhérents. Le 24 février 1848, Marc Caussidière, qui avait pris le fusil et avait lutté sur les barricades jusqu'au moment de la victoire de son parti, alla occuper la préfecture de police, dont la direction lui fut bientôt officiellement attribuée par le Gouvernement provisoire. Il montra dans ce poste de l'habileté et de la finesse, et résista ouvertement à la démonstration du 17 mars, organisée principalement par Blanqui. Son attitude dans la journée du 16 avril fut également celle d'un fonctionnaire entièrement dévoué au Gouvernement provisoire. Aussi fut-il, aux élections du 23 avril pour la Constituante, élu représentant du peuple de la Seine, le 20^e sur 31, par

133,775 voix (267,888 votants et 369,191 inscrits). La bourgeoisie, qu'il avait tout à la fois rassurée et amusée pendant les jours de crise grâce au concours des combattants de février improvisés gardiens de la paix (les *montagnards* de Caussidière), ne prit pas moins de part à son élection que la population ouvrière. Il en résulta que, à l'ouverture des débats de l'Assemblée, lorsqu'elle fut appelée à constituer la « Commission exécutive », Ledru-Rollin obtint sans trop de peine que Caussidière restât à la préfecture de police. Mais celui-ci ne tarda pas à se convaincre que les dispositions de la majorité parlementaire étaient des plus défavorables à la fraction avancée du parti républicain, et que les anciens partis dynastiques allaient reprendre l'avantage. C'est pourquoi sa conduite, au 15 mai 1848, pendant l'envahissement du Palais Bourbon par les manifestants, fut extrêmement réservée. Il avait d'ailleurs adressé, la veille, à la Commission exécutive et au président, des rapports circonstanciés, dans lesquels il affirmait que la démonstration serait pacifique, et répondait formellement du maintien de l'ordre, *pourvu qu'on ne fit pas battre le rappel*. Mais le 15, à partir de dix heures du matin, les relations de Caussidière avec l'autorité cessèrent absolument. Dans la nuit qui suivit cette journée, la commission exécutive manda au Petit Luxembourg le préfet de police afin qu'il expliquât son inaction : Caussidière se rendit à cet appel ; fort de la présence de Ledru-Rollin, il n'hésita pas, loin de se justifier, à accuser la majorité modérée du gouvernement. « On n'a rien fait pour la Garde républicaine et les Montagnards ; on les a négligés, oubliés à dessein, ils attendent encore la juste récompense des services qu'ils ont rendus à la République ». Et, comme, après deux heures de discussion, on pria le préfet de se retirer un moment pour aller attendre dans la pièce voisine la décision du Conseil, il tira sa montre : « Citoyens, fit-il, il est quatre heures du matin ; si dans un quart d'heure, nous ne sommes pas rentrés à la préfecture de police, on vient nous chercher ici. Vous connaissez nos hommes ; rien ne les fera reculer ; ce qui peut arriver, je l'ignore ; mais vous en serez responsables. » La délibération fut courte : Ledru-Rollin et Lamartine obtinrent de leurs collègues que Caussidière ne serait pas livré à ce que l'on commençait à appeler la réaction. On le laissa partir, et M. Garnier-Pagès lui serra la main, tandis qu'Arago lui promettait pour le lendemain le décret d'organisation de la *garde du peuple*, à la condition qu'elle admettrait dorénavant la garde nationale à faire concurrence avec elle le service de la préfecture de police. Après de l'Assemblée, Caussidière ne devait pas rencontrer la même bienveillance. Baroche demanda nettement la révocation du préfet de police. Le discours de celui-ci en réponse à l'orateur de la droite, fut, dit Daniel Stern (madame d'Agoult), « d'une verve surprenante et d'une singulière habileté ». Après avoir fait l'apologie de sa police, qu'il appela une police « de bon sens et de conciliation », après avoir exalté le dévouement de ses Montagnards qui, pendant deux mois et demi, avaient fait, sans se plaindre, le service le plus pénible *dans les pous et dans la vermine*, il s'excusa d'avoir relâché quelques prisonniers, en peignant le zèle excessif des dénonciateurs : « La moitié de Paris voulait emprisonner l'autre, » dit-il ; puis il résuma son propre panégyrique par ce mot resté célèbre : « J'ai fait de l'ordre avec du désordre. »

Arrivant aux causes de l'insurrection, il s'attacha à en réduire l'importance, invoqua le témoignage de Lamartine qui, au commencement de la séance, s'était fait sa caution, et termina sa harangue par ces mots qui ne laissèrent pas que de produire quelque impression sur l'Assemblée : « Oni, je le confesse, s'écria-t-il, mes pensées et mes paroles sont pour le peuple que l'on doit aider. Rappelons à ce peuple qu'il est nous et que nous sommes lui ; ne soyons ni de la réaction, ni de la démagogie ; faisons de la modération et de la politique. »

Mais, pendant que Caussidière réussissait presque à captiver l'attention de ses adversaires, la préfecture de police était corcée par ordre du pouvoir exécutif ; au lieu du décret d'organisation de « la garde du peuple » promis à Caussidière, les généraux Bedeau et Clément Thomas, à la tête de quatre bataillons de ligne et de quelques canons, venaient, accompagnés du ministre de l'Intérieur, Recurt, sommer M. Mercier, beau-frère du préfet de police et colonel de la garde républicaine, de quitter la place. Le colonel refusa, et se montra tellement résolu à soutenir un siège en règle plutôt que de se rendre, que les généraux préférèrent transiger. Informé de ce qui se passait, Caussidière se plaignit à la tribune de ce que l'on braquait des canons sur la préfecture. Le général Bedeau donna quelques explications. Enfin, Lamartine, prenant Caussidière à part, obtint de lui qu'il donnerait sa démission, pour prévenir un conflit.

Dès qu'il l'eut donnée (17 mai), à la fois comme représentant et comme préfet de police, le décret de licenciement des montagnards et de la garde républicaine reçut son application. Réçu représentant de la Seine, le 1^{er} sur 11, dans l'élection complémentaire du 4 juin, par 117,400 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits), il reprit place à la Montagne, vota le 28 juillet, contre le décret sur les clubs, et le 9 août, contre le rétablissement du cautionnement, et dut bientôt réparaître à la tribune pour se défendre à nouveau contre les accusations persistantes et de plus en plus vives de la majorité. Compris, avec Louis Blanc, dans le réquisitoire du procureur général Corne, comme responsable de « l'attentat du 15 mai », il eut en outre à expliquer le rôle qu'on lui reprochait d'avoir joué dans l'insurrection de juin. Vainement, cette fois encore, il tâcha de renouer les esprits et de les intéresser par sa verve pittoresque ; vainement il s'écria : « Je voudrais vous rappeler à la vraie fraternité que je comprends ; je voudrais que ce ne fût pas seulement une chose écrite sur les murs de Paris, mais gravée dans le cœur de tous les habitants. J'y ai toujours visé ; j'ai passé toute ma vie à pardonner. J'ai passé toute ma vie à être bon. Maintenant punissez-moi d'avoir été bon, vous me rendrez peut-être méchant. Voilà tout. » (*Mouvement*.) L'Assemblée accorda par 477 voix contre 268, sur le premier chef d'accusation, les poursuites demandées. Elle les rejeta sur le second chef par 458 voix contre 281 (séance de nuit du 25 au 26 août). Le gouvernement du général Cavaignac ferma les yeux sur le départ de Caussidière et de Louis Blanc pour l'Angleterre. Réfugié à Londres, Marc Caussidière y fit paraître des *Mémoires* (1848, 2 vol.) qui contiennent le récit et l'explication de sa conduite. Sorti de la vie politique, il reprit sa profession de courtier en vins et eaux-de-vie, et se fit même, a-t-on dit, une lucrative clientèle dans l'aristocratie britannique, qui ac-

cueillit avec empressement les offres de service du proscrit français.

CAUVEL DE BEAUVILLÉ (ANTOINE-AUGUSTE-FÉLIX), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Montdidier (Somme), le 30 septembre 1815, appartient à la magistrature. Il fut nommé, le 8 février 1871, par les conservateurs de la Somme, représentant à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 11, avec 94,298 voix (123,345 votants et 167,374 inscrits), et, la même année, conseiller général du même département pour le canton de Rozières. A l'Assemblée, il siégea à la droite monarchiste, s'inscrivit à la réunion Colbert et au cercle des Réservoirs, et vota : 16 mai 1871, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 22 juillet, pour les pétitions des évêques; il s'abstint, le 30 août sur la question du pouvoir constituant de l'Assemblée, et se prononça : 3 février 1872, contre le retour à Paris; 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; 4 décembre, pour l'état de siège; 20 janvier 1874, pour la loi des maires; 16 mai, pour le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

CAUVET DE MONTFORT (JOSEPH), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 24 germinal an V, député du Var au Conseil des Anciens, par 166 voix. Son rôle y fut sans importance. Il quitta l'Assemblée en l'an VII. Cauvet de Montfort demeurait à Paris « place Vendôme, n^o 17 ».

CAUVIN. — Voy. GALLOIS.

CAVAGNARI (PIERRE-JEAN-ANTOINE), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Plaisance (Taro), le 7 avril 1769, mort à une date inconnue, était banquier et propriétaire à Plaisance. Il devint « secrétaire du gouvernement général de Paris ». Le 8 mai 1811, il fut désigné par le Sénat conservateur, pour faire partie du Corps législatif, comme député du département du Taro.

CAVAIGNAC (JEAN-BAPTISTE, BARON DE LALANDE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Gourdon (Lot), le 10 janvier 1765, mort à Bruxelles, le 24 mars 1829, débuta comme avocat au Parlement de Toulouse; de 1786 à 1789, il fut membre de la juridiction consulaire. La Révolution, dont il se déclara partisan, lui valut son élection au poste d'administrateur du département de la Haute-Garonne, puis le mandat de représentant du Lot à la Convention nationale; élu le 6 septembre 1792, le 6^e sur 10, « à la pluralité des voix », il y vota la mort de Louis XVI, en disant : « Un décret de la Convention m'a constitué juge de Louis; je dois m'y soumettre et agir en cette qualité. Hier Louis a été déclaré, à l'unanimité, convaincu de conspiration et d'attentat contre la liberté et la sûreté de l'Etat. En votant pour ce décret, je n'ai dû écouter et n'ai réellement écouté que le cri de ma conscience. Dans ce moment où il s'agit de déterminer la peine à infliger à Louis, je ne dois consulter que la loi; je ne suis que son organe. En conséquence, je déclare qu'en con-

formité de la loi, qui porte la peine de mort pour les crimes dont Louis est déclaré convaincu, Louis doit subir la mort. Le vœu terrible que je viens d'énoncer ne laisse dans mon âme d'autre amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible lorsque son devoir lui impose la cruelle obligation de prononcer la mort de son semblable. Un décret m'assure que demain la Convention s'occupera du sort du reste des Bourbons; je n'ai donc d'autre vœu à former à cet égard que celui de voir bientôt ma patrie débarrassée de tout ce qui peut faire ombrage à sa liberté. » Chargé, peu de temps après, d'un rapport à l'Assemblée sur la capitulation de Verdun, il appela toute la sévérité des lois sur les femmes de cette ville, coupables d'avoir assisté à un bal où était le roi de Prusse, et de lui avoir offert des dragées. Il fut ensuite envoyé à l'armée des côtes de l'Ouest, puis à l'armée des Pyrénées-Orientales, avec la mission de compléter la cavalerie : il fit part à la Convention de la découverte d'un plan de guerre civile dans les Landes, contribua à comprimer cette rébellion, et, de concert avec ses collègues Dartigoyte, Monestier et Pinet, prit les mesures que comportait la situation. Le 23 octobre, il contre-signa un arrêté qui ordonnait « au citoyen Dumas » (le général Alexandre Dumas, nommé général de l'armée des Pyrénées-Orientales par le Conseil exécutif, « de sortir de Bayonne jusqu'à l'arrivée des représentants du peuple qui vont s'y rendre pour conférer ensemble sur les nouvelles nominations du Conseil exécutif. » Le 30 octobre, les représentants consentirent à garder le général Dumas comme simple divisionnaire, mais pas davantage. Cavaignac adressa aux soldats des Pyrénées d'ardentes proclamations, les excita à la victoire, et activa la prise de Fontarabie et celle de Saint-Sébastien. Mais sa conduite ayant donné lieu à des plaintes, il revint à Paris, (1794) et se rangea des lors à l'opinion « modérée » qui prévalait dans l'Assemblée depuis la chute de Robespierre. Ce revirement politique le sauva, en engageant les membres influents de la réaction thermidorienne à regarder comme non-avenues les dénonciations dont il fut l'objet de la part de la société populaire de Bayonne. Une mission près de l'armée de Rhin et Moselle lui fut encore confiée : il s'y conduisit bravement. Il était depuis peu à Paris, lorsque éclata le mouvement insurrectionnel du 1^{er} prairial; investi, dans cette circonstance du commandement supérieur de la force armée dont disposait la Convention, il ne put empêcher l'envahissement de la salle des séances. Au 13 vendémiaire an IV, il fut plus habile, et contribua à repousser les sections insurgées. Le 4 brumaire an IV, il entra comme ancien conventionnel au Conseil des Cinq-Cents; mais il en sortit peu de temps après, par le tirage au sort. Il dut alors accepter un modeste emploi de receveur aux barrières de Paris. Il s'occupa aussi de négoce, puis il fut nommé (30 ventôse an VIII), administrateur de la loterie et, après la paix d'Amiens, envoyé, en qualité de commissaire général des relations extérieures à Maskate (Arabie), dont le souverain réclamait depuis longtemps la présence d'un agent français. L'influence anglaise fit échouer cette mission. Cavaignac, à son retour en France, devint maire de Saint-Sauveur (an VIII), sous-préfet de Lesparre (2 thermidor an XII) et suivit son frère Jacques-Marie (*V. plus bas*), dans le royaume de Naples, où il fut chargé par Joseph Bonaparte d'organiser et de diriger

L'administration des domaines et de l'enregistrement. Murat le nomma conseiller d'Etat; mais il fut rappelé 1813 dans son pays par le décret impérial visant tous les Français employés au service de l'étranger. Pendant les Cent-Jours, il écrivit, le 27 mai 1815, à Carnot, alors ministre de l'intérieur, de vouloir bien le présenter à l'empereur pour une préfecture. En marge, Carnot appuya la demande comme suit : *Recommandé pour une préfecture de second ordre, et Napoléon, qui précédemment (1811) avait créé Cavaignac baron de l'Empire, le nomma préfet de la Somme (10 juin 1815). La seconde Restauration le destitua, et, de plus, le frappa de bannissement, en raison de son vote dans le procès de Louis XVI (loi de 1816). Il dut s'expatier et se retirer à Bruxelles, où il mourut.*

CAVAIGNAC (JACQUES-MARIE, VICOMTE DE BARAGNE), pair de France, né à Gourdon (Lot) le 11 février 1773, mort à Paris le 23 janvier 1855, frère du précédent, fit les premières campagnes de la Révolution comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, puis passa dans les chasseurs à cheval, fut adjoint à l'état-major général de l'armée des côtes de la Rochelle, et servit successivement à celles des Pyrénées-Orientales et d'Italie. Promu chef de-escadron au passage du Tagliamento, il convia à la tête du 25^e régiment de chasseurs à cheval la retraite de Moreau, et eut la jambe cassée d'un coup de feu pendant une reconnaissance; le premier consul le nomma colonel du 10^e dragons, membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), et commandeur du même ordre (14 nivôse an XIII), à Austerlitz. Il suivit son frère au service du roi Joseph, comme écuyer de ce prince, et passa bientôt général de brigade, commandant de la place de Naples, puis gouverneur des Calabres, où il rétablit l'ordre, et qu'il défendit contre les Anglais. Placé à la tête d'un des trois corps d'armées chargés par le roi Murat d'occuper la Sicile, il put seul opérer le débarquement de son corps, fut rappelé, et parvint, sous le feu de la flotte anglaise, à regagner sans perte les côtes de Calabre. Murat le félicita hautement de ce beau fait d'armes, et le nomma son premier aide de camp. Lorsque le roi exigea que tous les Français, employés civils et militaires, se fissent naturaliser napolitains, Cavaignac quitta son service, et reentra dans la grande armée comme général de brigade. A la tête de la cavalerie du 11^e corps, il protégea la retraite de Moscou, se jeta dans Dantzic avec une poignée d'hommes, soutint vaillamment les efforts des assiégés, et, au mépris des termes de la capitulation, fut envoyé prisonnier à Kiew. Il reentra en France en 1814, fut nommé par Louis XVIII lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis (19 juillet 1814), créé baron (14 août 1818), puis vicomte de Baragne, et inspecteur général de la cavalerie.

Le 7 novembre 1839, le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France; il siégea parmi les ministériels jusqu'à la révolution de février, fut admis à la retraite d'office, comme général de division, le 30 mai 1848, réintégré dans l'armée active sous la présidence du prince Louis Napoléon, et définitivement retraité par décret du 19 février 1852. Lors de la candidature de son neveu, le général Eugène Cavaignac, à la présidence de la République (décembre 1848), il s'était vainement efforcé de rallier à cette candidature les chefs du parti orléaniste.

CAVAIGNAC (LOUIS-EUGÈNE), représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, chef du pouvoir exécutif, député au Corps législatif en 1852 et en 1857, né à Paris, le 15 octobre 1802, mort au Mans le 28 octobre 1857, était le fils cadet du conventionnel Cavaignac (*v. p. haut*), et de Julie-Marie Olivier de Corancez. Le fils aîné était Godefroy Cavaignac (1801-1845) dont le rôle, au milieu des luttes politiques de son temps, fut honoré même de ses adversaires. Louis-Eugène Cavaignac entra à l'École polytechnique en 1820, et en sortit deux ans après pour passer à l'École d'application de Metz; puis, il fut admis en qualité de sous-lieutenant dans le 2^e régiment du génie. Lieutenant en 1826, il fit (1828 et 1829) la campagne de Morée. Il se trouvait en garnison à Arras quand on y reçut la nouvelle de la révolution de juillet 1830. Il adhéra un des premiers au mouvement, et fut nommé capitaine le 1^{er} octobre 1830. Mais partageant bientôt le mécontentement de son frère Godefroy et du parti républicain, il devint dès le début du règne un officier de l'opposition. Son colonel lui ayant, à la suite de quelques questions écrites sur ses projets de conduite, adressé l'interpellation suivante : « Si le régiment avait à se battre contre les républicains, vous battriez-vous ? » Il répondit : « Non ». « Il est à regretter observe un biographe, qu'en 1848, M. Cavaignac ait oublié la réponse faite à son colonel en 1830. » Cette déclaration détermina le ministre de la guerre à l'envoyer à l'armée d'Afrique, où Eugène Cavaignac ne tarda pas à se distinguer par des qualités militaires de premier ordre, « Ceux qui ont connu le général Cavaignac sur le champ de bataille, savent, a écrit M. Hipp. Castille, quelle intelligence et quelle énergie il déployait dans l'action. » A Oran (1833), à Mascara (1834), à Tlemcen (1836), il étonna par son flegme inaltérable des généraux comme le maréchal Bugeaud, qui fournit cette note sur le compte de son subordonné : « Eugène Cavaignac est un officier instruit, ardent, susceptible d'un grand dévouement, qui, joint à sa haute capacité, le rend propre aux grandes choses et lui assure de l'avenir, si sa santé n'y met obstacle. » Après avoir passé dix-huit mois avec une poignée d'hommes dans Tlemcen, où l'avait laissé le maréchal Clauzel, il eut la bonne fortune d'être promu chef de bataillon dans un corps essentiellement populaire, aux zouaves, le 4 avril 1837; il avait, a-t-on dit, refusé d'accepter ce grade tant qu'on n'aurait pas réparé l'oubli commis envers ses compagnons d'armes laissés sans avancement. Eugène Cavaignac prit alors une part brillante à divers combats. Jeté sans cesse dans des affaires d'avant et d'arrière-garde, il se battit durant douze jours à Cherchell, où il fut blessé le 29 avril 1840; puis on le retrouve à la retraite de Milianah, le 3 mai 1841, au passage des défilés de l'Oued-Fodda, etc. A travers les péripéties de cette existence guerroyante, il avait été successivement nommé : le 21 juin 1840, lieutenant-colonel; le 11 août 1841, colonel; enfin le 16 septembre 1844, maréchal de camp. La grande levée d'Abd-el-Kader proclamant la guerre sainte surprit le général au milieu de la colonisation d'Orléansville. Ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre qui dura jusqu'au 30 mars 1846. Abd-el-Kader fait prisonnier, la guerre se calma. Cavaignac fut nommé, en remplacement de Lamoricière, au commandement de la province d'Oran : il s'y occupa, depuis deux mois, de donner une impulsion vigoureuse aux travaux de colonisation militaire, lorsque

le bruit de la proclamation de la République à Paris se répandit en Afrique. Le général, dont les rapports avec le parti républicain étaient devenus plus rares et plus froids à mesure qu'il s'élevait dans les grades militaires, n'accueillit la nouvelle qu'avec une joie tempérée, bien que la République lui apportât sa nomination au grade de général de division, et au poste de gouverneur général de l'Algérie. En cette dernière qualité, il succédait au général Changarnier. Dans la proclamation qu'il adressa aux habitants de l'Algérie, Cavaignac attribua au souvenir de son frère la distinction dont il venait d'être l'objet; puis son premier acte fut de faire enlever la statue du duc d'Orléans à Alger. Devant l'attitude hostile de la population orléaniste de l'Algérie, il la fit presque aussitôt remplacer. A peu de temps de là, le 20 mars, le gouvernement provisoire nomma le général Cavaignac ministre de la guerre; mais il refusa, par une lettre écrite d'Alger, le 27. Blessés de ce refus, les membres du Gouvernement répondirent en « enjoignant » au général, dans une réplique amère, de rester en Afrique. Survinrent les élections à l'Assemblée constituante. Cavaignac y fut élu, le 23 août, représentant du Lot, le 1^{er} sur 7, par 44,545 voix. Il siégea parmi les républicains très modérés, et vota avec la majorité, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail. Mais son rôle dans l'Assemblée, et au dehors, ne se borna pas à de simples votes. Le 17 mai, il acceptait ce qu'il avait refusé le 20 mars, et prenait le portefeuille de la guerre, avec le commandement en chef, précédemment confié au général Baraguay-d' Hilliers, des troupes chargées de protéger la représentation nationale.

La situation prépondérante que le général allait bientôt prendre dans la politique commença à se dessiner à la séance du 10 juin, à la suite de quelques mots prononcés par lui en réponse au représentant Heeckeren, à propos d'un régiment qui avait crié : Vive l'Empereur! « Je vote à l'exécration publique, s'écria-t-il, quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur la liberté du pays! » De ce jour, un antagonisme se posait entre le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon. La commission exécutive était encore en fonctions. Mais Cavaignac autour duquel allait se presser une fraction considérable de la bourgeoisie, n'eut aucune peine à s'en débarrasser. La crise violente déterminée par l'insurrection de juin ne permit pas à la commission de rester plus longtemps au pouvoir. Comme elle avait décidé d'en finir avec les ateliers nationaux, une députation d'ouvriers, conduite par Pujol, s'était rendue le 22 auprès d'elle, pour demander que le licenciement se fit moins soudainement; elle ne put obtenir aucune satisfaction. Les ouvriers exaspérés se répandirent alors en tumulte dans Paris, puis se donnèrent rendez-vous pour le lendemain sur les barricades : « La révolution, avaient-ils dit, est à recommencer! » Ce fut le prélude de la longue et terrible bataille qui, durant les journées des 23, 24 et 25 juin, ensanguinait Paris. Le 23, M. de Falloux monta à la tribune et lut, au nom de la commission des ateliers nationaux, le rapport concluant à leur dissolution immédiate.

L'insurrection se trouva aussitôt grossie de cent mille hommes; en quelques heures elle se rendit maîtresse de la moitié de Paris, et partout se dressèrent de formidables barricades. L'u-

sieurs membres de la commission exécutive et Ledru-Rollin en particulier eussent souhaité qu'on prévint l'insurrection générale et qu'on la gagnât de vitesse en s'opposant partout à la construction des barricades. Mais l'avis de Cavaignac et il lui a été vivement reproché depuis) était tout différent. Concentrer les troupes, les masser autour de l'Assemblée, afin de la mettre hors de toute atteinte, même en cas de défaite; laisser la garde nationale défendre, comme il le disait dédaigneusement, ses maisons et ses boutiques; en aucun cas ne disséminer ses troupes; et si enfin l'armée ne pouvait tenir dans Paris, sortir des murs et livrer bataille en rase campagne, tel fut le plan stratégique qu'il exécuta fidèlement, après que toutes les forces militaires eurent été concentrées dans ses mains. La répression fut sanglante et laborieuse. Ministre de la guerre et général en chef, Cavaignac y prit personnellement la part la plus active et la plus directe. Le 23, Lamoricière, pressé de toutes parts, vit la situation désespérée, et fit demander du renfort. Cavaignac lui-même se mit en marche, et, avec sa colonne, se dirigea par le boulevard vers la rue Saint-Maur. Là il se trouva en présence d'une barricade dont les assises étaient formées de six rangs de pavés; elle s'élevait à la hauteur d'un premier étage et formait une véritable redoute défendue par une centaine d'hommes environ. Trois assauts successifs tentés par les sept bataillons qui composaient la colonne, n'eurent d'autre effet que de couvrir les trottoirs de cadavres. Vainement, Cavaignac fit avancer le canon; vainement il essaya de tourner la barricade par les rues latérales. Les heures passaient, les munitions s'épuisaient. Ce ne fut qu'après une lutte de près de cinq heures que la barricade fut enfin prise. Le 24, l'insurrection était encore en progrès; elle prit l'offensive, et cerna l'Hôtel-de-Ville. C'est alors que les républicains modérés de l'Assemblée, d'accord avec la droite, décidèrent de conférer au général Cavaignac le pouvoir exécutif : la « réunion de la rue de Poitiers » s'étant entendue avec la « réunion du Palais national », la commission exécutive fut obligée de se retirer devant un vote conforme de l'Assemblée; en même temps l'état de siège était décrété, le tout sur la proposition de M. Pascal Duprat. Investi du pouvoir suprême, le général n'eut qu'à compléter les mesures qu'il avait prises comme ministre de la Guerre. Il maintint son quartier général à l'Assemblée, sa réserve sur la place de la Concorde, fit demander des renforts aux départements, enfin, publia trois proclamations, l'une, qui s'adressait, au nom de l'Assemblée, aux ouvriers, l'autre, en son propre nom, à la garde nationale, la troisième à l'armée. Entre les mains du général Cavaignac, l'état de siège prit la plus grande extension. En moins de vingt-quatre heures, il suspendit onze journaux, tandis que le combat continuait dans les rues de Paris et que le général poursuivait son œuvre de répression, qui lui valut d'enthousiastes félicitations, des malédictions furieuses, et les actions de grâces de la majorité de l'Assemblée. Dans une de ses proclamations, le chef du pouvoir exécutif avait dit aux combattants des barricades : « Citoyens, vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez, c'est sur eux seuls que retombera le sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable. Au nom de la patrie ensanguinée, au nom de la

République que vous allez perdre, au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il appelle dans les bras de la patrie... » Plus de 25,000 personnes furent arrêtés pendant les quatre journées de combat et dans les jours qui suivirent. Dès le 27, le général Cavaignac ordonna de traduire les prisonniers devant les conseils de guerre, mais en réalité, ceux que l'on considéra comme les chefs de l'insurrection furent seuls déférés à cette juridiction ; les autres détenus, sur la demande de Cavaignac, furent soumis à la transportation. En apprenant à l'Assemblée la fin du combat, il annonça aussi l'intention de déposer les pouvoirs extraordinaires dont il avait été temporairement investi. C'est ce qu'il fit le 28, à l'ouverture de la séance. Mais l'Assemblée le confirma aussitôt dans les fonctions de chef du pouvoir exécutif, et le nomma président du conseil des ministres, ayant le droit de choisir ses collaborateurs. Le général Cavaignac bénéficia, du 28 juin au 20 décembre, de cette sorte de prolongation de la dictature. Dans le choix de ses ministres, il dut faire une part à la majorité de l'Assemblée dont il était devenu le favori ; toutefois il y conserva quelques-uns des ministres en exercice, entre autres Carnot, dont il se sépara d'ailleurs quelques jours après. Après avoir frappé de suspension les journaux hostiles, après avoir fait incarcérer le directeur de la *Presse*, Emile de Girardin, il prit l'initiative du rétablissement du cautionnement. Vint ensuite la discussion du projet de constitution. Les ministres s'étant déclarés en faveur de l'amendement Leblond, qui proposait de décider que le président de la République serait élu par l'Assemblée et révocable par elle, renquirent, après l'échec de cette combinaison (12 octobre), leur démission collective au président du Conseil. Toutefois, dans la reconstitution du cabinet, Cavaignac n'admit que trois nouveaux membres, dont les deux premiers étaient membres de la réunion de la rue de Poitiers : MM. Dufaure, Vivien et Freslon. L'élection du président devint alors la grande préoccupation de la France entière. Cavaignac insista pour que l'élection eût lieu à la date la plus rapprochée : elle fut fixée au 10 décembre 1848. Cette résolution fut prise le 26 octobre ; la constitution avait été achevée le 25. L'état de siège était levé depuis le 19. Le 12 novembre, l'acte constitutionnel fut promulgué solennellement, place de la Concorde, par Armand Marrast et Cavaignac, en présence de l'Assemblée, de la garde nationale et de l'armée. Cependant les candidatures à la présidence de la République se produisaient. Une partie des socialistes purs portaient Raspail, les démocrates radicaux avaient choisi Ledru-Rollin, les républicains modérés se partageaient entre Lamartine et Cavaignac. La candidature de Louis-Napoléon Bonaparte eut pour elle quelques légitimistes, un plus grand nombre d'orléanistes, enfin et surtout les masses ouvrières et populaires entraînées par le souvenir de la légende napoléonienne. Durant la période qui précéda le jour de l'élection, Cavaignac prit diverses mesures dont ses adversaires se firent autant d'armes contre lui. Il n'est pas jusqu'à ses opérations militaires pendant les journées de juin qui ne furent, de la part d'un représentant

d'opinions d'ailleurs très modérées, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'objet d'un véritable réquisitoire. Cavaignac répondit par un discours qui dura plusieurs heures : le débat se termina le 25 novembre par la proposition de Dupont de l' Eure, et par le vote d'un ordre du jour confirmant le décret du 28 juin, et déclarant que « le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. » Un autre fait servit d'aliment à de vives polémiques. Le gouvernement apprenant par dépêches télégraphiques l'insurrection des Romains contre le pape, et par le nonce l'intention du pape de quitter Rome, peut-être pour venir en France, expédia à Toulon et à Marseille l'ordre d'embarquer une brigade de 3,000 hommes (26 novembre). Le 27, il envoya à Rome M. de Corcelles, pour offrir asile au pape. D'autre part le ministre de l'Instruction publique se rendit à Rome pour y recevoir Pie IX. Plusieurs représentants républicains, notamment Edgar Quinet, prirent texte de ces mesures, pour accuser Cavaignac d'attenter à la liberté du peuple romain, et d'avoir voulu se concilier les votes du clergé. L'Assemblée vota l'ordre du jour pur et simple. Le 10 décembre, les suffrages pour l'élection présidentielle se répartirent ainsi : Sur 9,936,000 électeurs inscrits, et 7,327,315 votants, Louis-Napoléon Bonaparte obtint 5,434,226 voix, Cavaignac 1,443,107, Ledru-Rollin 370,119, Raspail 36,920, Lamartine 17,910.

La validation (20 décembre) de l'élection de Louis Bonaparte comme président de la République fut immédiatement suivie de cette déclaration du général Cavaignac : « Citoyens représentants, dit-il à la tribune, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que les ministres viennent de remettre à l'instant dans mes mains leur démission collective. Je viens à mon tour remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle a bien voulu me confier. L'Assemblée comprendra mieux que je ne saurais l'exprimer quels sont les sentiments de reconnaissance que me laissera le souvenir de sa confiance et de ses bontés pour moi. » Cavaignac vota, jusqu'à la fin de la législature, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *contre* la mise en accusation du président et de ses ministres. L'Assemblée constituante ayant terminé ses travaux, Eugène Cavaignac fut réélu, le 13 mai 1849, représentant du Lot à la Législative, le 3^e sur 6, par 31,663 voix (65,958 votants, 90,046 inscrits.) Le même jour il obtenait aussi la majorité dans le département de la Seine : 111,305 voix sur 281,140 votants et 378,043 inscrits. Il prit place à gauche, au milieu des républicains modérés dont la plupart suivaient ses inspirations, et vota généralement avec la gauche, *contre* le gouvernement de l'Élysée. En diverses circonstances, il déploya à la tribune un remarquable talent d'orateur. Lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, le général Cavaignac fut arrêté à son domicile et emprisonné pendant quelques jours. « Un matin, écrit M. Hipp. Castille, la ville entière dormait. Des troupes silencieuses se dirigeaient rapidement dans les divers quartiers de la ville. Le coup d'Etat allait s'accomplir. Il était cinq heures du matin ; le général Cavaignac, qui demeurait à l'entre-soi d'une maison de la rue du Helder, au n° 17, est éveillé en sursaut. On frappe violemment à sa porte. Une femme attachée à son service répond que le général n'y est pas. Les coups redoublent. « Au nom de la loi, ouvrez ! » s'écrie le commissaire de police. Le général refuse. On le menace d'en-

foucer la porte. Il ouvre. « Vous êtes mon prisonnier ! » s'écrie l'agent en se précipitant dans l'appartement, suivi de son escouade. Le général est exaspéré. A la surprise a succédé la fureur. Les personnes qui ont beaucoup fait arrêter ne comprennent pas qu'on les arrête. Ce retour de la fortune bouleverse leurs idées, Tant d'audace les confond. Revenu à lui-même, le général Cavaignac s'habilla, reprit sa dignité, écrivit quelques mots et demanda où on le conduisait. « A Mazas, lui répondit-on. » On le mit en effet dans cette prison cellulaire; peu après il fut transféré au fort de Ham, d'où il sortit, le 29 décembre, pour épouser une jeune fille appartenant à une famille de la banque, Mlle Olier. » Mis à la retraite, sur sa demande, le 20 janvier 1852, le général Cavaignac fut élu, le 29 février de la même année, comme candidat de l'opposition, député de la 3^e circonscription de la Seine, au Corps législatif, par 14,471 voix (30,196 votants 40,331 inscrits). Il refusa de prêter serment à l'Empire, et fut déclaré démissionnaire de droit. Il en fut de même aux élections du 22 juin 1857, où Cavaignac, ayant obtenu dans le même collège électoral 10,345 voix sur 21,426 votants et 34,865 inscrits, refusa le serment pour la seconde fois. Quand il mourut, il s'était retiré depuis plusieurs années dans les environs du Mans. Ses obsèques eurent lieu à Paris.

CAVAIGNAC (JACQUES-MARIE-EUGÈNE-GODEFROY), fils du précédent, député de 1832 à 1839, né à Paris, le 21 mai 1853, fit de bonnes études au lycée Charlemagne à Paris et fut élevé dans l'intimité des familles Dufaure, de Lasteyrie, etc. Lauréat du concours, général de 1867, il souleva, lors de la distribution des prix à la Sorbonne, un incident qui eut du retentissement, en refusant de recevoir des mains du fils de Napoléon III, le prix de version grecque qu'il avait mérité. Pendant la guerre contre l'Allemagne, âgé de dix-sept ans, il s'engagea volontairement et fut décoré de la médaille militaire pour sa conduite au plateau d'Avron. Admis à l'École polytechnique en 1872, il en sortit dans les premiers rangs, et fut nommé ingénieur des ponts et chaussées à Angoulême. Puis, s'étant fait recevoir licencié en droit, il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat. C'est en 1882 que M. Godefroy Cavaignac aborda la carrière parlementaire : il fut élu le 25 février, en remplacement du comte de Perrochel, décédé, député de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), par 10,010 voix sur 11,096 votants et 18,115 inscrits, contre 510 voix à M. Charbonnier. Il se fit inscrire à l'Union républicain et à l'Union démocratique, fut secrétaire de la Chambre, membre, pendant deux ans, de la commission du budget, et rapporteur des chemins de fer de l'Etat, qu'il a défendus à la tribune. M. G. Cavaignac prit plusieurs fois la parole, dans diverses questions économiques et techniques. A l'avènement du cabinet Brisson, (1835) il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la guerre. Il avait voté, durant la législature, constamment avec les opportunistes : le 4 mars 1832, contre l'amendement J. Roche sur l'élection du maire de Paris; le 7 mars, contre la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat; le 29 janvier 1833, contre le principe de l'élection de la magistrature; le 6 mars, contre la revision et pour le ministère Ferry. Il s'était prononcé, en outre, pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, contre l'élection du Sénat par le suffrage universel. Porté le 4

octobre 1835, sur la liste opportuniste, il fut élu député de la Sarthe, le 3^e sur 7, par 51,128 voix (107,837 votants 127,345 inscrits.) Il se prononça contre la proposition Michelin tendant à rechercher les causes et l'origine de l'expédition du Tonkin, contre la suppression des sous-préfets, pour les ministères Rouvier et Tirard; dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

CAVALHON (LÉONARD), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était commissaire du Directoire exécutif dans le département de la Dordogne. Élu, le 26 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens, il y fit une motion d'ordre en faveur des sociétés politiques, et vota pour qu'il fût interdit aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures. Puis il entra dans la magistrature sous Bonaparte, et devint, le 12 mai 1811, conseiller à la cour impériale de Bordeaux.

CAVALHÉS (JEAN-RAYMOND), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Pierre de Trivisy (Tarn), le 26 juillet 1742, mort à une date inconnue, fut élu député suppléant du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Castres (20 mars 1789); il était alors avocat à Saint-Pierre de Trivisy. Il ne fut admis à siéger que le 3 avril 1790, en remplacement de M. Royère, démissionnaire; il vota avec la majorité.

CAVALIÉ (LOUIS-HENRI-ANGÈLE), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1889, né à Albi (Tarn), le 4 mars 1831, étudia le droit, puis s'établit notaire dans sa ville natale. Après avoir professé sous l'Empire des opinions bonapartistes, il se rallia, après 1870, à la République, devint maire et conseiller général d'Albi, fut révoqué de ses fonctions municipales par le ministre de Broglie, et se présenta aux élections législatives de 1876, comme candidat républicain, dans l'arrondissement d'Albi : il fut élu, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 11,126 voix (21,541 votants, 28,068 inscrits), siégea à gauche, vota avec la nouvelle majorité républicaine, et fut des 363 opposants au Seize-Mai. Les élections du 14 octobre 1877 ne lui furent pas favorables : il échoua avec 11,618 voix contre 11,760 accordées à l'Élu, M. Gorse, conservateur; mais l'élection de ce dernier ayant été invalidée, M. Cavalie fut élu le 27 janvier 1878, par 14,222 voix (16,509 votants, 28,110 inscrits). Il soutint le ministère Dufaure et se prononça avec les opportunistes : pour l'invalidation de Blanqui, contre l'amnistie plénière, pour l'article 7 et les diverses lois sur l'enseignement, pour l'application des lois existantes aux congrégations, pour le divorce, pour les lois nouvelles sur la liberté de la presse et le droit de réunion, etc. Réélu le 21 août 1881, par 14,470 voix sur 17,393 votants et 29,603 inscrits, il suivit la politique préconisée par Gambetta, dont il soutint le ministère et vota contre l'abrogation du concordat, contre l'élection de la magistrature, pour l'expédition du Tonkin, etc. Il fut porté, en octobre 1885, sur la liste opportuniste, et fut nommé, le 5^e sur 6, député du Tarn, par 47,639

voix 94.149 votants, 110.561 inscrits. Membre de l'Union des gauches. M. Cavalié a voté en faveur des ministères Rouvier et Tirard, et, dans la dernière session de la législature, s'est prononcé pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

CAVALLI-DOLIVA (JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE, CHEVALIER), député au Corps législatif du premier empire, né à Turin (Italie), le 6 février 1761, mort à Casal (Italie), le 27 juin 1728, était le fils du président du sénat de Turin. Il étudia le droit, se fit recevoir docteur à l'université de sa ville natale, et fut substitué de l'avocat général des pauvres, puis avocat général en titre près la Chambre criminelle du sénat du Piémont. En cette qualité, ayant été soupçonné d'avoir, dans un procès politique, et pour sauver un des accusés, détourné une pièce du dossier, il dut se démettre de sa charge. L'occupation française l'appela aux fonctions de membre du gouvernement provisoire; il quitta le pays lorsque les Austro-Russes l'eurent envahi à leur tour, et s'attacha à la fortune de Bonaparte, qu'il accompagna dans la campagne de 1800, et au passage du Mont-Saint-Bernard. Bonaparte le nomma une seconde fois membre du gouvernement provisoire, après la bataille de Marengo. Juge, puis président à la Cour d'appel de Turin, il reçut, le 14 frimaire an XIII, la croix de la Légion d'honneur, et entra, le 3 octobre 1808, au Corps législatif impérial, comme député du département de Marengo. Son dévouement au gouvernement fut encore récompensé par le titre de chevalier de l'Empire (1809), et, après l'envahissement des Etats du pape, par le poste de premier président de la cour impériale de Rome (14 juillet 1811). Cavalli donna sa démission de magistrat lorsque le roi Murat occupa l'Etat romain au nom des puissances alliées (1814). Il se retira alors à Casal, où il mourut, laissant la réputation d'un juriste de mérite.

CAVÉ D'HAUDICOURT (ANTOINE-CLAUDE-JEAN), député de 1824 à 1827, né à Paris, le 25 novembre 1781, mort à Tartigny (Oise), le 3 juin 1830, était maire de cette commune, où se trouvaient ses propriétés. Il fut élu, le 6 mars 1824, par le collège de département de l'Oise, avec 194 voix sur 274 votants et 339 inscrits, membre de la Chambre des députés, où il vota en soutien fidèle du gouvernement. « Les mémoires, chroniques et biographies du siècle ne parlent pas plus de M. d'Haudicourt que lui ne s'occupe à la tribune de son département. C'est une des bonnes têtes du centre pur, c'est-à-dire du groupe formé derrière le banc des ministres. » (*Biographie des députés de la chambre septennale*, 1826).

CAVELIER (BLAISE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Quimper (Finistère), le 22 février 1755, mort à la Garde (Var) le 29 septembre 1831, était chef de bureau du contrôle de la marine à Brest, au moment de la Révolution. Secrétaire du conseil général des ville et sénéchaussée de Brest, il prononça, le 27 février 1790, un discours sur le choix des officiers municipaux, dont l'impression fut votée, et qui mit en vue son auteur. Il fut élu, le 10 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée

législative par 217 voix sur 432 votants, le 30 sur 8. Chargé, en 1792, de faire un rapport sur la conduite du ministre Bertrand de Molleville, il déclara que le ministre avait perdu la confiance de la nation. Nommé commissaire de marine de 3^e classe le 1^{er} novembre 1792, commissaire de 2^e classe le 1^{er} janvier 1793, commissaire de 1^{re} classe le 1^{er} nivôse an II, il passa contrôleur du port de Toulon, (1^{er} germinal an IV), ordonnateur du même port 25 messidor an VI, inspecteur de la marine à Toulon (1^{er} vendémiaire an XI), et membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII). En 1793, étant commissaire de 2^e classe à Brest, il faisait partie du bataillon des fédérés du Finistère qui devait aller rejoindre les Girondins à Caen; mais Cavalier, devenu tout à coup Montagnard, jeta le désaccord parmi les fédérés de Brest, et conseilla à chacun de rentrer chez soi.

Il resta inspecteur de la marine jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut réformé. On a de lui : *Renaud*, traduction en prose du Tasse, (1813).

CAVELIER Voy. CUVERVILLE (DE).

CAVENNE (FRANÇOIS-ALEXANDRE), sénateur du second Empire, né à Mont-d'Origny (Aisne), le 3 mai 1773, mort à Paris, le 11 avril 1856, fut élevé par son oncle, M. Godart, curé de Beurieux, puis entra au collège Louis-le-Grand, à Paris, et se fit admettre en l'an III à l'École polytechnique. Nommé ingénieur des ponts et chaussées en l'an V, il fut employé comme tel à Maëstricht, où il resta jusqu'en 1810; de là il fut appelé en Italie, aux fonctions d'ingénieur en chef du département de la Doire (Piémont). Il rentra en France trois ans après; ingénieur en chef du département du Rhône, il dirigea l'exécution du pont Charles X, de la digue du Rhône, des ponts de la Mulatière, d'Oullins et de Brignais. Nommé inspecteur divisionnaire le 16 janvier 1825, il fut promu au grade d'inspecteur général de première classe, le 31 août 1831, et devint en 1843 président du conseil et directeur de l'école des ponts et chaussées. Le 31 décembre 1852, il fut appelé à faire partie du Sénat impérial. Il mourut quatre ans après. Il avait été admis à la retraite le 8 septembre 1855. Commandeur de la Légion d'honneur du 7 mai 1840.

CAVROIS (LOUIS-JOSEPH) représentant du Pas-de-Calais à la Chambre des Cent-Jours, né à Saulty (Pas-de-Calais), le 27 juin 1756, mort à Pas-en-Artois, le 26 mars 1833, était l'aîné des six enfants d'une modeste famille de judicature de l'Artois. Ses parents le destinaient à l'église, et l'envoyèrent au collège de Saint-Vaast, à Douai; mais, à 20 ans, Cavrois s'engagea dans les dragons de Monsieur, en garnison à Douai (11 octobre 1776), passa, le 16 juillet 1779, au 2^e chasseurs où il devint brigadier le 1^{er} mars 1780, entra fourrier dans les chasseurs des Pyrénées le 21 septembre 1784, et devint maréchal des logis le 25 septembre 1787, puis adjudant sous-officier aux chasseurs de Guyenne le 1^{er} mai 1789, et sous-lieutenant dans le 8^e chasseurs à cheval le 25 septembre 1791. Lieutenant, du 24 juillet 1792, il prit part aux batailles de Valmy et de Jemmapes, et suivit Dumouriez jusqu'en Hollande où il fut fait capitaine le 21 février 1793. Envoyé à l'armée des Pyrénées comme chef d'escadron au 14^e chasseurs le 5 mars 1793, Cavrois se distingua à l'assaut du camp espagnol de Peyrestortes, y entra le premier, et fut

nommé sur le champ de bataille adjudant général chef de brigade, et bientôt après, général de brigade, le 27 octobre 1793.

Mais les insuccès du général Davoust éveillèrent les soupçons de la Convention; compris dans la proscription du 3 nivôse au II, Cavrois fut enfermé avec ses chefs dans la prison de Perpignan, d'où il put s'évader le 15 prairial au II, grâce à la complicité de la geôlière qui était sa compatriote. Il se cacha, à Perpignan, chez M. Vadié, et reprit du service après le 9 thermidor.

Il passa à l'armée du Rhin en septembre 1794, où il se battit vaillamment en plusieurs rencontres; fait prisonnier en vertu de la capitulation de Mannheim, le 5 frimaire au IV, il resta dans une citadelle autrichienne jusqu'au 3 mai 1797, date du traité de Léoben. En raison des fatigues de la captivité et de ses blessures, il fut mis en service sur le territoire, et resta à Arras comme commandant l'arrondissement de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Il se laissa alors porter à la députation, et obtint une honorable minorité.

Envoyé, le 4 fructidor au VII, à l'armée d'Angleterre, il prit part à la victoire de Bergen, fut chargé du commandement de la 15^e division militaire en résidence à Maëstricht, et bientôt porté malgré lui au traitement de réforme (21 mai 1801). Bonaparte adoucit cette mesure, conséquence du traité de Lunéville, en lui donnant le commandement de la 12^e division à Nantes (26 floral au X), et en le nommant, en une seule année, au XII, chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur. Le 1^{er} septembre 1805, il obtenait de partir pour l'armée de Naples, puis en 1808, pour l'armée d'Espagne, où il lutta pendant quatre ans contre la disette de vivres et de fourrages; il s'en plaignit vivement au ministre de la guerre, comte de Montbrun qui, pour toute réponse, le suspendit et le mit à la retraite (20 septembre 1813). Cavrois se retira à Nantes, après 37 années de services militaires. Nommé chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp le 14 septembre 1814, Cavrois, qui venait de se fixer à Arras, fut élu représentant du Pas-de-Calais, par le collège de département, à la Chambre des Cent-Jours, le 15 mai 1815. Au retour de Louis XVIII, Cavrois se retira à Toulouse; puis ayant envoyé son adhésion au roi, il vint se fixer à Paris jusqu'en 1821, puis à Pas-en-Artois, où il accepta les fonctions de maire, trois ans avant sa mort.

CAYLA (JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE), membre de la Convention, né à Fages (Lot) à une date inconnue, mort à Paris le 17 janvier 1793, avocat à Figeac au moment de la Révolution, était juge au tribunal de cette ville quand il fut élu, le 6 septembre 1792 membre de la Convention, par le département du Lot, le 8^e sur 10, à la pluralité des voix; il siégea à la Montagne, contribua à l'adoption de plusieurs mesures rigoureuses, et mourut avant la fin du procès du roi.

CAYLA (HERCULE-PHILIPPE-ÉTIENNE, BASCH, COMTE DU), pair de France, né à Montpellier (Hérault), le 8 juin 1747, mort à Paris, le 3 avril 1826, appartenait comme officier aux armées du roi. Il émigra lors de la Révolution, et reentra en France avec les Bourbons. Il était alors maréchal de camp; il fut promu le 23 août 1814, lieutenant-général, et nommé pair de France le 17 août 1815. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Le comte

du Cayla avait en outre le titre et les fonctions de «gentilhomme de la Chambre du roi.» Il fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 7 avril 1819. Avant la Révolution, il avait contracté un premier mariage avec Mlle de Jaucourt, qui fut déclarée «divorcée de son mari» le 13 mars 1795, pour cause d'absence; il avait émigré. De retour en France, il se remaria avec sa femme divorcée; après la mort de celle-ci, il épousa en secondes nocces Mlle Catherine Didier, veuve du sieur de Choiseul-Mense, dont il avait eu une fille, qu'ils reconurent et légitimèrent.

CAYLA (ACHILLE-PIERRE-ALEXIS BASCH, COMTE DU), pair de France, né à Paris, le 17 février 1775, mort à Paris le 19 août 1851, était le fils du précédent et de sa première femme, Mlle de Jaucourt. Il fut, lui aussi, gentilhomme de la chambre du roi, et pair de France, après la mort de son père, le 17 juin 1826. «Le nom de M. du Cayla est fameux à la cour,» dit une biographie du temps. En effet, la liaison de la comtesse Zoé du Cayla avec le roi Louis XVIII appartient à l'histoire. Fille de l'avocat Talon (c. ce nom), qui fut député à l'Assemblée Constituante, et emprisonné sous l'Empire comme agent des princes, elle avait obtenu des deux ministres de la police, Fouché et Rovigo, la faveur de pénétrer auprès de son père, dans son cachot, jusqu'au moment où la liberté lui fut rendue. C'était encore sous l'Empire; elle consentit à se marier, et épousa le comte du Cayla. Sous la Restauration, le rang de son mari l'appela à la cour, et elle dut l'intimité de Louis XVIII à sa beauté, et surtout, a-t-on dit, à son esprit de conversation. Ce fut la dernière favorite des rois de la branche aînée. La comtesse du Cayla sut tirer parti de sa position nouvelle, brava la médisance publique et jusqu'aux accusations les plus graves, comme celle de trafiquer, à deniers comptants, des dignités et des charges que le roi lui accordait. La sollicitude du roi lui fit accepter le pavillon de Saint-Ouen. Les dissentiments entre la comtesse et son mari s'étant aggravés de jour en jour, elle commença par perdre (1819) le procès qu'elle soutint contre lui, mais elle le gagna définitivement après la mort de Louis XVIII, devant la cour de Rouen; devenue libre, avec la disposition de ses biens, elle se retira dans son château de Saint-Ouen, où elle se fit bergère, «et la brillante héroïne commença au sein des délices d'une galanterie fastueuse s'acheva et se termina par une pastorale.» Jusqu'en 1830, M^{me} du Cayla conserva du crédit à la cour. Sous Louis XVIII elle avait exercé à plusieurs reprises une influence décisive sur la marche des affaires; le «parti prêtre» lui avait dû plus d'une victoire, et elle avait eu une grande part à l'arrivée au ministère de MM. de Villele et de Corbière.

CAYLA DE LA GARDE (JEAN-FÉLIX), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 17 février 1734, mort le 12 février 1800, était supérieur général de Saint-Lazare. Désigné le 16 mai 1789, par la ville de Paris, comme député suppléant du clergé aux Etats-Généraux, il fut admis à siéger le 6 novembre, en remplacement de M. Veytard, démissionnaire. Il fut de la minorité.

CAYLA DU MONTBLANC (MARC-ALEXIS, DU), député de 1831 à 1834, né à Saint-Chély (Lozère), le 23 mai 1767, mort à Aumont (Lozère), le 2 mai 1857, fut maire d'Aumont en

1792. Il commanda la garde nationale de cette ville et devint conseiller général de la Lozère. Le 5 juillet 1831, du Cayla du Montblanc fut élu député par le 3^e collège de la Lozère (Marvejols). Il siégea, durant toute la législature, dans la majorité ministérielle.

CAYLUS (JOSEPH-LOUIS ROBERT DE LIGNERAC, DUC DE), député à l'Assemblée constituante de 1789 et pair de France, né à Paris, le 29 janvier 1764, mort à Paris, le 2 juillet 1823, était issu d'une famille originaire de la Marche limousine, où elle possédait depuis plusieurs siècles la terre de Lignerac; cette maison, titrée *duc de Caylus*, ne doit être confondue ni avec les anciens *comtes de Caylus*, branche cadette des Lévis, éteinte en la personne du favori de Henri III, ni avec d'autres familles qui, ayant possédé avant les Lignerac, la terre de Caylus en Languedoc, en avaient aussi pris le nom. — Joseph-Louis Robert de Lignerac succéda à son père dans les fonctions de grand bailli d'épée, lieutenant-général et commandant pour le roi dans la Haute-Auvergne. Créé grand d'Espagne et titré duc de Caylus en 1783, il devint, lors de la Révolution, (28 mars 1789) député de la noblesse aux Etats-Généraux pour le bailliage de Saint-Flour. Il défendit les privilèges de son ordre, repoussa la délibération par tête, et fut des premiers à protester par la lettre suivante, du 29 juin, contre la réunion des trois ordres : « Je soussigné, député de la Haute-Auvergne au bailliage de Saint-Flour, déclare regarder la vérification commune, tenant à l'opinion par tête, contraire aux droits de la noblesse; en conséquence je ne peux prendre part aux délibérations de l'Assemblée jusqu'à ce que mes commettants n'aient donné de nouveaux pouvoirs. »

« DUC DE CAYLUS. »

Il resta pourtant dans l'Assemblée, où il siégea à droite. Ayant demandé à s'absenter (juin 1790), ainsi que plusieurs de ses collègues du côté droit, il eut une altercation avec Rewbell, qui avait déclaré que « beaucoup de membres s'abstenaient par poltronnerie ». La Restauration combla d'honneur le duc de Caylus. Il avait le grade de colonel : Louis XVIII le fit maréchal de camp (21 décembre 1814), chevalier de Saint-Louis et bientôt pair de France (17 août 1815); dans le procès du maréchal Ney, il vota *pour* la mort. Il soutint le gouvernement jusqu'à sa mort, survenue en 1823.

CAYRADE (JULES-ADOLPHE), député de 1881 à 1885, né à Decazeville (Aveyron), le 5 avril 1840, mort à Decazeville, le 20 janvier 1886, se fit recevoir docteur en médecine et s'établit dans son pays natal. Républicain, il devint maire de Decazeville, et fut élu, le 21 août 1881, député de la 2^e circonscription de Villefranche (Aveyron) par 6,910 voix (13,689 votants 17,481 inscrits), contre 6,648 voix à M. Ferdinand Mandagot. Il vota à la Chambre avec la partie indépendante du groupe de l'Union démocratique, et se prononça notamment *pour* le maintien du budget des cultes et *contre* l'élection du Sénat par le suffrage universel; il *s'abstint* dans un assez grand nombre de questions importantes, mais il vota avec les

radicaux *contre* les crédits demandés pour l'expédition du Tonkin. Cette attitude motiva, aux élections de 1885, une scission entre lui et M. Mas d'une part, MM. Denayrouze et Joseph Fabre, de l'autre, tous députés de l'Aveyron; d'ailleurs aucun républicain ne fut élu à cette date, dans ce département. Mais la notoriété de M. Cayrade lui vint bien moins de son rôle parlementaire que des événements qui se passèrent à Decazeville durant la période de la grève, depuis le 26 janvier jusqu'au milieu de juin 1886, et auxquels il se trouva, comme maire de la commune, directement mêlé. Lorsque le conseil municipal de Paris eut décidé l'envoi aux ouvriers de Decazeville d'une somme de dix mille francs, ce fut M. Cayrade qui reçut du préfet de la Seine la notification officielle de cet envoi, et qui surveilla la distribution des secours, en qualité de président du bureau de bienfaisance. Attaqué par la presse conservatrice, qui lui reprocha notamment de n'avoir pas empêché, autant qu'il l'aurait pu, l'assassinat du directeur de l'exploitation, M. Watrin, M. Cayrade se montra très préoccupé du souci d'expliquer et de justifier sa conduite. Lors du procès qui amena plusieurs grévistes devant la cour de Rodez, il se défendit avec insistance; la presse intransigeante fit bon accueil à ses explications, et M. Cayrade fut invité au banquet offert le 18 juillet 1886, aux députés et aux journalistes socialistes. C'est au cours de ce banquet qu'il se trouva frappé d'une attaque d'apoplexie; il mourut deux jours après.

CAYRE (PAUL), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né en 1736, mort à Lyon (Rhône), le 14 juin 1815, était négociant dans cette ville. Administrateur du département du Rhône, puis commissaire du Directoire à Lyon, il adressa au gouvernement, en l'an VI, une lettre dont fait mention le *Moniteur*, pour lui annoncer « l'effet salutaire que l'événement du 18 fructidor a produit sur la commune de Lyon ». Il fut élu, le 22 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents, se rallia au coup d'Etat de brumaire, fut admis par Bonaparte, le 4 nivôse an VIII, dans le nouveau Corps législatif, et devint enfin (12 germinal an XII) conseiller de préfecture.

CAYROL (LOUIS-NICOLAS-JEAN-JOACHIM DE), député de 1820 à 1822, né à Paris, le 25 juin 1775, mort à Compiègne (Oise), le 12 septembre 1859, fut commissaire des guerres sous la Révolution, puis commissaire ordonnateur et sous-intendant militaire. Pleinement rallié à la Restauration, il fut élu, comme royaliste, député de la Nièvre au collège de département, le 13 novembre 1820, par 91 voix sur 139 votants et 175 inscrits. Il siégea au côté droit, et « prononça lors de son élection, dit une biographie, un petit discours où, en quelques lignes, il a trouvé moyen d'accuser de crimes des ministres tombés, la jeunesse de révolte et la société de folie; où il a demandé que l'autorité royale rentrât dans toute sa plénitude, et où il n'oublia que la Charte qu'il doit maintenir et les intérêts de la nation qu'il doit défendre. » — Membre de la Légion d'honneur du 2 messidor an XII, de Cayrol fut admis à la retraite, comme sous-intendant militaire, le 2 décembre 1831.